

PAR COURRIEL

Québec, le 20 juillet 2026

[REDACTED]

Objet : Demande d'accès aux documents
N/Réf. : 1847 00/2026-2027.100

Bonjour,

Nous donnons suite à votre demande faite en application de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1, ci-après « la Loi »), reçue le 2 juillet 2026, laquelle est ainsi libellée :

« obtenir une copie du document suivant : *Étude des meilleures pratiques de soutien à domicile à l'international et évaluation de leur adéquation au contexte québécois* » (sic).

À cet égard, le document ciblé par votre demande a fait l'objet de publication en ligne que vous pourrez trouver sur le site internet suivant : <https://www.cedurable.ca/fr/news-events/news-research-publications>.

Veuillez noter que l'avis de recours, comme prévu à l'article 51 de la Loi, est joint à la présente décision

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le responsable de l'accès à l'information

[REDACTED]

Julien Sirois

p. j. 1